

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1896

15 septembre 2010

SOMMAIRE

ABF Lux SA	90978	MatranB Luxembourg S.à r.l.	90998
Ahntares S.A.	90981	Meba S.A.	90995
Angel Capital S.A.	90981	Media Management S.A.	91006
Angsberstuff	90982	Meridiam MC S.A.	90998
Arctico S.A.	90983	Millenium International S.A.	91007
ArcticTern	90978	Miya S. à r.l.	91000
Babcock & Brown (Maltepe) S.à r.l.	90995	Mondi Packaging	91003
Ben Luxembourg 1 S.à r.l.	91005	Morgan Stanley International Finance S.A.	90983
BosstoBoss S.A.	91004	MSD Ireland (Holdings) S.à r.l.	91003
Botech S.à r.l.	90975	MSD Luxembourg S.à r.l.	91007
CALI Europe	90985	Nastia	91005
Carlo Pazolini Participations S.à r.l.	90978	Parkridge WE Services S.à r.l.	91002
Delphi Automotive Systems Luxembourg S.A.	90966	Phoenix Contact S.à r.l.	90983
Easydentic Luxembourg	90985	Prudential Phoebus Lux S.à r.l.	91006
General Technic-Otis S.à.r.l.	91000	Red Rice Holding S.A.	90986
Guyan	90984	Réidener Spënnchen S.A.	90992
Harrison & Cie 3 S.e.n.c.	90984	Saddlers International Participations S.A.	90962
Harrison, Keff & Cie S.e.n.c.	90985	Safetic	90985
Hinode S.A.	90988	Sivalence S.A.	90969
Hjalmar S.A.	90986	Sivalence S.A. - SPF	90969
ING RE NPF Soparfi D S.à r.l.	90967	Skype Communications	90966
Jarmor Investissements S.A.	91007	Sourire S.A.	90966
Kosmos International S.A.	90991	Splitart S.A.	90973
Langues sur mesure S.à r.l.	90992	Transports 3A Holding S.à.r.l.	90967
"Lex Investments Holdings S.A."	90973	Treborasset S.à r.l.	90969
LJVH Sàrl	90995	Tursonia Holding S.A.	90969
Luxbra S.à r.l.	90998	Ulysses Luxembourg S.à r.l.	90972
Mandem Management	90962	Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l.	90988
MAN Umbrella SICAV	91003	Wood Trading Luxembourg Company S.A.	90975
Marly Properties S.A.	91005		
Maros S.A.	91006		
Marsh Luxembourg S.A.	91006		

Saddlers International Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 114.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010097912/12.

(100109354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Mandem Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 154.628.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt juillet.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

La société MULLERBACH INC, société de droit de Belize, ayant son siège social 1934 Driftwood Bay à Belize City (Belize), inscrite au Registrar of International Business Companies sous le Numéro 63,417;

ici représentée par Monsieur Michel VANSIMPSEN, gérant de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, 47, Boulevard Joseph II,

agissant en vertu d'un pouvoir général datée du 4 mai 2009, dont une copie restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales notamment la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "MANDEM MANAGEMENT".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, de quelque nature que ce soit, et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle pourra détenir tout patrimoine tant mobilier qu'immobilier en vue de sa valorisation.

A titre accessoire, la société a également pour objet la prestation de services et l'assistance administrative à ses filiales.

A titre accessoire, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser la réalisation de son objet principal.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société est composée de seulement un seul actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, un représentant permanent de cette personne morale devra être nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, les décisions doivent être prises par résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, MULLERBACH INC précitée, représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire les mille (1.000) actions, et déclare que ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750,- Eur)) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ neuf cent soixante euros (960,- Eur).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, et, après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateur est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2. Est appelée aux fonctions d'administrateur son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2015:

MULLERBACH INC, société de droit de Belize, ayant son siège social 1934 Driftwood Bay à Belize City (Belize), inscrite au Registrar of International Business Companies sous le Numéro 63,417, ayant comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission aux yeux de l'article 51 bis de la loi de 1915 telle que modifiée, Madame Desiree Pamela Yvonne SINGH née à Belize City (Belize) le 23 mars 1964, en sa qualité de Director, demeurant professionnellement 1934 Driftwood Bay à Belize City (Belize)

3. Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2015:

FMV Consulting SA, ayant son siège social 47 boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, inscrite sous le numéro B. 109612 Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

5. L'Assemblée générale décide de nommer MULLERBACH INC, précitée, administrateur-délégué de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. VANSIMPSEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32930. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2010.

Référence de publication: 2010105715/204.

(100119129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Skype Communications, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.644.676,25.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

PETER FOULDS

Référence de publication: 2010097913/12.

(100109327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Sourire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.983.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOURIRE S.A.

Mohammed KARA / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010097940/12.

(100109368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Delphi Automotive Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 16.758.

Il résulte des procès-verbaux du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires tenus en date du 7 juillet 2010 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Vincent Fagard, né le 27 août 1965 à Namur, Belgique, demeurant au 1, rue de l'Avenir, L-7211 Helmsange, est renouvelé avec effet au 12 mai 2010 jusqu'au 30 novembre 2010.

2. Les mandats des administrateurs suivants sont également renouvelés avec effet au 12 mai 2010 jusqu'au 30 novembre 2010:

- Monsieur Jean-Michel Paumier, né le 26 juin 1966 à Tours, France, demeurant au 7, rue du Général Omar N. Bradley, L-1279 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Sebastian Schilling, né le 26 avril 1963 à Essen, Allemagne, demeurant au 28, Kirschenbüngert, D-54311 Trierweiler-Sirzenich, Allemagne;

- Monsieur Vincent Fagard, né le 27 août 1965 à Namur, Belgique, demeurant au 1, rue de l'Avenir, L-7211 Helmsange, Luxembourg;

- Monsieur Etienne Jacqué, né le 21 février 1966 à Luxembourg, Luxembourg, demeurant au 130, route de Péppange L-3271 Bettembourg, Luxembourg.

3. Le mandat du réviseur d'entreprise suivant est également renouvelé avec effet au 12 mai 2010 jusqu'au 30 novembre 2010:

- La société Ernst & Young Luxembourg S.A., avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, dont le numéro d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est le B 88019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010098618/30.

(100110101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Transports 3A Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 66.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2010097951/11.

(100109262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

ING RE NPF Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.086.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of July.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Stichting Bewaarder ING Real Estate NPF, a foundation (stichting), governed by the laws of the Netherlands, having its registered office in NL2595 AS The Hague, 65, Schenkkade, represented by its director ING Real Estate Investment Management Europe B.V., a Dutch limited company, with registered office at Schenkkade 65, NL-2595 AS The Hague, here represented by Raymond THILL, employee, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in The Hague, on July 13th, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "ING RE NPF Soparfi D S.à r.l.", a limited liability corporation with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich, on September 21st, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2169 dated November 21st, 2006. These Articles of Association have not yet been amended.

The capital of the company is fixed at twelve thousand four hundred euro (12,400.-EUR) represented by one hundred twenty-four (124) parts, with a nominal value of one hundred euro (100.-EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the corporate capital by an amount of one hundred euro (100.-EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand and four hundred euro (12,400.-EUR) to twelve thousand and five hundred euro (12,500.-EUR), by issuing one (1) new part with a par value of one hundred euro (100.-EUR), having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole partner "Stichting Bewaarder ING Real Estate NPF" declares to subscribe the one (1) new part and to pay it up, fully in cash, at its par value of one hundred euro (100.-EUR), together with a total issue premium of nine hundred seventy-three thousand nine hundred euro (973.900.-EUR) so that the amount of nine hundred seventy-four thousand euro (974.000.-EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand and five hundred euro (12.500.-EUR) represented by one hundred twenty-five (125) parts of a par value of one hundred euro (100.-EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing person, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille dix, le seize juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stichting Bewaarder ING Real Estate NPF, une fondation (stichting), avec siège social à NL-2595 AS La Haye, 65, Schenkkade, dûment représentée par son directeur ING Real Estate Investment Management Europe B.V., une société de droit néerlandais, avec siège social à NL-2595 AS La Haye, 65, Schenkkade, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, employé, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à La Haye, le 13 juillet 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «ING RE NPF Soparfi D S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2169 du 21 novembre 2006 dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.-EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent euros (100.-EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (12.400.-EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, la (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) et entièrement libérée en espèces a été souscrite par l'associé «Stichting Bewaarder ING Real Estate NPF», ensemble avec une prime d'émission totale de neuf cent soixante-treize mille neuf cents euros (973.900.-EUR) de sorte que le montant de neuf cent soixante-quatorze mille euros (974.000.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2010. LAC/2010/32246. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099106/97.

(100111316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Treborasset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 141.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2010097952/11.

(100109309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Tursonia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 20.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010097953/10.

(100109189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**Sivalence S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Sivalence S.A.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 18.124.

L'an deux mille dix, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SIVALENCE S.A.» (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 18 124, constituée suivant acte notarié du 28 janvier 1981, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 53 du 16 mars 1981. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 06 octobre 2006, lequel acte fut publié au Mémorial, le 06 décembre 2006, sous le numéro 2276 et page 109239.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Séverine HACKEL, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

2.- Modification de la dénomination sociale de la Société en «SIVALENCE S.A. – SPF» et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Modification de l'article 21 des statuts de la Société;

4.- Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent mille euros (400'000.- EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de neuf cent quarante-sept mille cinq cents euros (947'500.- EUR) divisé en trente-sept mille neuf cents (37'900) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, à un montant d'un million trois cent quarante-sept mille cinq cents euros (1'347'500.- EUR) qui sera représenté, après cette augmentation de capital, par cinquante-trois mille neuf cents (53'900) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR).

5.- Emission de seize mille (16'000) actions nouvelles supplémentaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, chaque action nouvelle émise avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire décidant sur l'augmentation de capital projetée.

6.- Souscription et libération intégrale de ces seize mille (16'000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune par la société «PARTNER INVEST Ltd», une société constituée et existant sous les lois de Gibraltar, établie et ayant son siège social Suite 24, Watergardens 6, P.O. Box 629, Gibraltar, et par un apport en nature consistant en deux cents (200) actions belges détenues dans la société «FLUXYS», une société constituée et existant sous les lois belges, avec siège social Avenue des Arts, 31, B-1040 Bruxelles, pour une valeur totale de QUATRE CENT MILLE EUROS (400'000.-EUR), les autres actionnaires ayant renoncé dans la mesure nécessaire à leur droit préférentiel de souscription à la souscription des actions nouvelles.

7.- Modification afférente de l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital à intervenir ci-avant.

8.- Mise à jour des statuts de la Société en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à NEUF CENT QUARANTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (947'500.- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

A cet effet, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social actuel de la Société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «SIVALENCE S.A. - SPF».

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1^{er}, l'article 4 et l'article 21 des statuts seront modifiés comme suit:

Art. 1^{er}. «Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de «SIVALENCE S.A. - SPF».»

Art. 4. «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Art. 21. «La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent mille euros (400'000.- EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de neuf cent quarante-sept mille cinq cents euros (947'500.- EUR) divisé en trente-sept mille neuf cents (37'900) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, à un montant d'un million trois cent quarante-sept mille cinq cents euros (1'347'500.-EUR) qui sera représenté, après cette augmentation de capital, par cinquante-trois mille neuf cents (53'900) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR).

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de créer et d'émettre seize mille (16'000) actions nouvelles supplémentaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, chaque action nouvelle avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire décidant sur l'augmentation de capital projetée.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir constaté et accepté que les actionnaires existants ont, dans la mesure nécessaire, renoncé à leur droit de souscription préférentiel lors de la souscription des actions présentement émises par la Société, décide d'accepter la souscription de ces seize mille (16'000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune par la société «PARTNER INVEST Ltd», une société constituée et existant sous les lois de Gibraltar, établie et ayant son siège social Suite 24, Watergardens 6, P.O. Box 629, Gibraltar, laquelle est ici représentée par Madame Nathalie GAUTIER, prénommée, en vertu d'une procuration lui donnée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par tous les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

La libération intégrale de ces seize mille (16'000) actions nouvelles a été réalisée par un apport en nature consistant en deux cents (200) actions belges (les «Actions Apportées») détenues par le souscripteur susnommé dans la société «FLUXYS», une société constituée et existant sous les lois belges avec siège social Avenue des Arts, 31, B-1040 Bruxelles, lesquelles sont par la présente transférées et acceptées par la Société pour une valeur de QUATRE CENT MILLE EUROS (400'000.- EUR).

La valeur totale de cet apport en nature, qui est déclarée être de QUATRE CENT MILLE EUROS (400'000.- EUR) et dont l'estimation est acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, qui est établi par «RSM Audit Luxembourg, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et dont le rapport, datée du 14 juillet 2010, conclut comme suit:

«Sans remettre en cause notre conclusion, nous attirons votre attention sur le fait que:

- les actions de la Société sont évaluées à leur valeur nominale, soit une valeur inférieure à la valeur comptable ou de marché de la Société. La valeur des actions à émettre en contrepartie est donc sous-estimée par rapport à ce qui est apporté.

- nous avons porté ces observations à l'attention des actionnaires de la Société et ceux-ci nous ont confirmé par écrit qu'ils en mesurent et en acceptent pleinement toutes les conséquences;

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de SIVALENCE S.A. à émettre en contrepartie».

La preuve du transfert des Actions Apportées a été faite auprès du notaire instrumentant qui la constate expressément.

Ledit rapport du réviseur d'entreprises «RSM Audit Luxembourg, S.à r.l.» après signature «ne varietur» par les membres du bureau de l'assemblée et du notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être archivé auprès des autorités de l'enregistrement.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article CINQ (5), premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter la prédite augmentation de capital. L'article CINQ (5), premier alinéa des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital social souscrit est fixé à un million trois cent quarante-sept mille cinq cents euros (1'347'500.- EUR) représenté par cinquante-trois mille neuf cents (53'900) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.»

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la Société afin de tenir compte que la Société puisse continuer les activités avec un seul actionnaire et afin d'adapter ces statuts à la nouvelle loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6 et l'article 12 des statuts sont modifiés comme suit:

Art. 6. (Premier alinéa). «La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

Art. 12. «Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. GRISIUS, S. HACKEL, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8798. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010099309/176.

(100111523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Ulysses Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 156.472.728,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.646.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 15 juillet 2010, que SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a transféré à Ulysses Participation S.à r.l.

3.055.633 parts sociales ordinaires

763.908 parts sociales préférentielles de catégorie A

763.908 parts sociales préférentielles de catégorie B

763.908 parts sociales préférentielles de catégorie C

763.908 parts sociales préférentielles de catégorie D

Depuis lors, les parts de ces deux associés sont réparties comme suit:

Ulysses Participation S.à r.l.:

5.888.623.878 parts sociales ordinaires

1.472.155.994 parts sociales préférentielles de catégorie A

1.472.155.994 parts sociales préférentielles de catégorie B

1.472.155.994 parts sociales préférentielles de catégorie C

1.472.155.994 parts sociales préférentielles de catégorie D

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST:

615.214.822 parts sociales ordinaires

153.803.706 parts sociales préférentielles de catégorie A

153.803.706 parts sociales préférentielles de catégorie B

153.803.706 parts sociales préférentielles de catégorie C

153.803.706 parts sociales préférentielles de catégorie D

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Ulysses Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010098440/33.

(100109839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

"Lex Investments Holdings S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.496.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 mars 2010:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée renomme comme administrateur pour une durée de cinq ans:

- Monsieur Leslie Perlman, demeurant 42, St. Mary's Houe, Vicarage Crescent, GB – SW11 3LD Londres

L'Assemblée renomme comme commissaire aux comptes pour une période de cinq ans:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010097973/15.

(100109851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Splitart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 153.129.

In the year two thousand ten, on the ninth day of July.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SPLITART S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 153.129.

The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 April 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 19 May 2010, not yet published in the Mémorial.

The meeting is presided by Me Valérie Kopéra, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Me Elisabeth Adam, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Me Bernard Charpentier, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I - The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list together with the proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to this deed to be registered with it.

II - As appears from the attendance list, that all the ten million four hundred and eighty-six thousand three hundred and thirty (10,486,330) issued shares of the Company are represented at this meeting. The shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and consider being duly and validly convened thus waived any right to receive a prior notice. The meeting is thus regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

III - The agenda of the meeting is the following:

(A) Transfer of the registered office of the Company to Ecostart II, rue du Commerce, L-3895 Foetz with effect as from 1st June 2010.

(B) Consequential amendment of the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company.

After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

It was resolved to transfer the registered office of the Company to Ecostart II, rue du Commerce, L-3895 Foetz with effect as from 1st June 2010.

Second resolution

It was resolved to amend the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company as follows:

“The registered office of the Company is established in Foetz, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a General Meeting deliberating in the manner provided for the amendment of the present Articles. It may be transferred within the municipality of Foetz by a resolution of the board of directors of the Company (the “Board”) or, in the case of a sole director (the “Sole Director”) by a decision of the Sole Director. All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuvième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINKCX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SPLITART S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.129.

La Société a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 avril 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire soussigné du 19 mai 2010, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Me Valérie Kopéra, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Me Elisabeth Adam, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Me Bernard Charpentier, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président a requis le notaire d'acter que:

I - Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II - Il ressort de la liste de présence que toutes les dix millions quatre cent quatre-vingt-six mille trois cent trente (10.486.330) actions émises par la Société sont représentées à cette assemblée. Les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et considèrent avoir été valablement convoqués de sorte qu'ils renoncent à leur droit à recevoir une convocation préalable. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

(A) Transfert du siège social de la Société à Ecostart II, rue du Commerce, L-3895 Foetz avec effet au 1^{er} juin 2010.

(B) Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société.

Après délibération l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société à Ecostart II, rue du Commerce, L-3895 Foetz avec effet au 1^{er} juin 2010

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi à Foetz, Grand Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par voie d'une résolution d'une Assemblée Générale délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Foetz par simple décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil») ou, dans le cas d'un administrateur unique l' «Administrateur Unique») par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.»

Plus rien ne figurant à l'ordre de jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture de ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. KOPERA – E. ADAM – B. CHARPENTIER – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31990. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le vingt-trois juillet de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 201009289/98.

(100111844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Wood Trading Luxembourg Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 105.925.

Le Bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/07/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010097971/10.

(100109463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Botech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 127.474.

In the year two thousand ten, on the ninth day of July.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Jozef Bodziony, company's director, residing Al. Sportowcow 34, 41-100 Siemianowice Slaskie, Poland, born in Katowice, Poland, on March 21st, 1954,

here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of a proxy dated on 5 July 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that he is the sole actual shareholder of BOTECH S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary on the 19th of April 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1268 of June 26th, 2007;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EUR) to bring it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EUR) to TWENTY-FIVE THOUSAND EUROS (25,000.-EUR) by the issuance of ONE HUNDRED (100) new shares with a par value of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EUROS (125.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe the ONE HUNDRED (100) new shares with a par value of one hundred twenty-five euros (EUR 125) each and to have them fully paid up by contribution in kind of TWO MILLION ONE HUNDRED FORTYNINE THOUSAND NINE HUNDRED (2,149,900) registered C series shares with a par value of zero point twenty Polish Zloty (PLN 0.20) each, representing 8.07% of the shares of the Polish company "INTROL SA" (registered in the commercial register under the number KRS 0000100575), a Public company existing under the laws of Poland and having its registered office at Kosciuszki 112, 40-519 Katowice (Poland).

It results from a certificate dated on the 9th July 2010 and issued by Mr. Piotr Jeziorowski and Mr. Włodzimierz Bartold, acting in their capacity respectively as President and Vice-President of the Management Board of "INTROL S.A." that:

- Mr. Jozef BODZIONY, company's director, born on 21/03/1954 in KATOWICE (Poland), residing at Al. Sportowcow 34, 41-100 Siemanowice Slaskie, Poland, is the owner of 2.149.900 registered C series shares of INTROL SA, being 8,07% of the company's total share capital;

- such shares are fully paid-up;

- Mr. Jozef BODZIONY is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

- the fair market value of the Company's share to be contributed are worth 13,974,350 PLN.

- the said estimation has not decreased till today."

The amount of 13,974,350 PLN is estimated at EUR 3,425,925.47 on basis of the exchange rate dated July 8, 2010, being 4.0790 Polish Zloty for 1.- euro.

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is transferred to the share capital and the surplus, being three million four hundred thirteen thousand four hundred twenty-five euros and forty-seven cents (EUR 3,413,425.47), will be transferred to a share premium account.

Such certificate, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at TWENTYFIVE THOUSAND EUROS (25,000.- EUR) represented by TWO HUNDRED (200) shares with a par value of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EUROS (125.- EUR) each, all fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately THREE THOUSAND EUROS (3,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le neuf juillet.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jozef Bodziony, administrateur de sociétés, demeurant à Al. Sportowcow 34, 41-100 Siemianowice Slaskie, Pologne, né à Katowice, Pologne, le 21 mars 1954,

ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 5 juillet 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société BOTECH S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 19 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1268 du 26 juin 2007;

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) à VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000,- EUR) par l'émission de CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les CENT (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune et les libérer moyennant apport en nature de deux millions cent quarante neuf mille neuf cents (2.149.900) actions nominatives de série C d'une valeur nominale de zéro virgule vingt Zloty Polonais (PLN 0,20) chacune, représentant 8,07% des actions de la société "INTROL S.A." (inscrite au Registre de Commerce sous le numéro KRS 0000100575), une société de droit polonais ayant son siège social à Kosciuszki 112, 40-519 Katowice (Pologne);

Il résulte d'un certificat daté de 9 juillet 2010 et émis par Monsieur Piotr Jeziorowski et Monsieur Wlodzimierz Bartold, agissant respectivement en qualité de Président et Vice-Président du conseil d'administration de la société "INTROL S.A." que:

- Monsieur Jozef Bodziony, administrateur de sociétés, demeurant à Al. Sportowcow 34, 41-100 Siemianowice Slaskie, Pologne, né à Katowice, Pologne, le 21 mars 1954 est propriétaire de 2.149.900 actions nominatives de série C de INTROL S.A. soit 8,07% du capital social total;

- ces actions apportées sont entièrement libérées;

- Monsieur Jozef Bodziony est le seul ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société requises en Pologne seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;

- les actions à apporter ont une valeur de marché d'au moins 13.974.350 Zloty Polonais.

- ladite valeur n'a pas diminuée jusqu'à ce jour;»

Le montant de 13.974.350 PLN est estimé à EUR 3.425.925,47 sur base du taux de change du 8 juillet 2010, étant de 4,0790 Zloty Polonais pour 1.- euro.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est transféré au compte capital de la société et la différence, à savoir trois millions quatre cent treize mille quatre cent vingt-cinq euros et quarante-sept cents (EUR 3.413.425,47) sera portée à un compte de prime d'émission.

Ce certificat, après signature "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisés avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital est fixé à VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000,- EUR) représenté par DEUX CENTS (200) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à TROIS MILLE EUROS (3.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire. Signé: Ph. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31256. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Référence de publication: 2010104503/147.

(100118159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

ArcticTern, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 3A, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 122.014.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.07.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010097980/10.

(100110021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

ABF Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 93.600.

Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 28 mai 2010

L'Assemblée décide de procéder à la modification suivante au sein du Conseil d'Administration: il est décidé de remplacer la société KROSSWORD ENTERPRISES LIMITED à son poste d'administrateur. En remplacement, il est décidé de nommer la société PAT HOLDING SA, ayant siège social à L-1470 Luxembourg, route d'Esch n° 7 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.306. Conformément à l'article 51bis des LCSC, la société PAT HOLDING SA nomme Madame Isabelle Hamer, demeurant professionnellement à Bohey 36 L-9647 Doncols, comme représentant permanent de la société.

Le mandat de la société PAT HOLDING SA prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010097986/16.

(100109983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Carlo Pazolini Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 121.287.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of July,

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Carlo Pazolini Group B.V., a company established and organised under the laws of the Netherlands, having its registered office at Claude Debussylaan 24, 1082 MD Amsterdam (The Netherlands), registered with the Chamber of Commerce and Industries of Amsterdam under number 34248603,

here represented by Mrs Preeti Khitri, Account Manager Legal, residing professionally in L – 2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, by virtue of a proxy, given under private seal on July 6, 2010 in Moscow and Amsterdam

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove (thereafter mentioned as the "Sole Partner"), has requested the undersigned notary to state:

- that Carlo Pazolini Group B.V., prenamed is the Sole Partner of Carlo Pazolini Participations S. à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2550 Luxembourg, 52-54, Avenue du X Septembre, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 121287, incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on October 27, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2352 on December 16, 2006 and amended by deed of the notary Joseph Elvinger, prenamed, on April 3, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1658 on July 5, 2008 (the "Company"); and

- that the agenda of the meeting is as follows:

1- To create two classes of managers, A and B.

2- To subsequently modify 1st paragraph of article 9 of the Company's articles of incorporation which will be read as follows: «The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). In case of several managers, the managers are divided into two classes of managers Class A and Class B.»

3- To modify the power of representation of the Company toward third parties and to subsequently modify 2nd paragraph of article 14 of the Company's articles of incorporation which will be read as follows: " In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the joint siganture of one Class A manager and one Class B manager."

4- To designate the managers of the company as Class A and/or Class B managers.

5- To appoint Mrs. Marina Reznik as new Class B manager for an undetermined period of time.

6- Miscellaneous.

Then the appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to create two classes of Managers, A and B.

Second resolution

The Sole Partner decides to subsequently modify 1st paragraph of article 9 of the Company's articles of incorporation which will be read as follows:

« **Art. 9. § 1.** The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). In case of several Managers, the Managers are divided into two classes of Managers Class A and Class B.»

Third resolution

The Sole Partner decides to change the provision regarding the representation of the Company towards third parties and to subsequently modify 2nd paragraph of article 14 of the Company's articles of incorporation which will be read as follows:

“ **Art. 14. § 2.** In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.”

Fourth resolution

The Sole Partner decides to divide the current Managers of the Company into the Class A Manager and Class B Manager as follows:

- Zamyra H. CAMMANS as Class A Manager;
- Petra J.S. DUNSELMAN as Class A Manager; and
- Ilya Arkadyevich REZNIK as Class B Manager.

Fifth resolution

The Sole Partner decides to appoint as Class B Manager for an undetermined period of time Mrs. Marina Reznik, chief buying officer, residing at 1 Basmannyi Pereulok 4, Russia, Moscow.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by her first and surnames, civil status and residence, this person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil dix, le septième jour de juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Carlo Pazolini Group B.V., une société constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Claude Debussylaan 24, 1082 MD Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au registre de commerce et des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34248603

ici représentée par Madame Preeti Khitri, Account Manager Legal, adresse professionnelle à L – 2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 6 juillet 2010 à Moscou et à Amsterdam.

La procuration signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (l'« Associé Unique »), a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que Carlo Pazolini Group B.V., précitée est le seul associé de la société à responsabilité limitée Carlo Pazolini Participations S. à r.l. ayant son siège social à L – 2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 121827, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 16 décembre 2006, numéro 2352 et modifié par acte du notaire Joseph Elvinger, précité en date du 3 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 5 juillet 2008 numéro 1658 (la « Société ») et.

- que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1- Création de deux catégories de gérants, A et B.

2- Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 9 des statuts de la Société qui aura le teneur suivante: « La société sera gérée et administrée par un ou plusieurs gérant, associés ou non (le(s) Gérant(s)). En cas de pluralité de gérants, les gérants seront répartis en deux catégories de gérants à savoir la Catégorie A et la Catégorie B. »

3- Modification du pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers et de changer en conséquence le paragraphe 2 de l'article 14 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: « En cas de nomination de plusieurs gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B. »

4- Répartition des gérants en place dans la Catégorie A et/ou la Catégorie B.

5- Nomination de Madame Marina Reznik en qualité de nouveau gérant de Catégorie B pour une période indéterminée.

6- Divers

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer deux catégories de Gérants, A et B.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence le 1^{er} paragraphe de l'article 9 des statuts de la Société qui aura le teneur suivante:

« **Art. 9. §1.** La Société sera gérée et administrée par un ou plusieurs gérant, associés ou non (le(s) Gérant(s)). En cas de pluralité de Gérants, les Gérants seront répartis en deux catégories de Gérants à savoir la Catégorie A et la Catégorie B. »

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers et de changer en conséquence le paragraphe 2 de l'article 14 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 14. §2.** En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B. »

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de répartir les gérants en place dans la Catégorie A et la Catégorie B comme suit:

- Zamyra H. CAMMANS, comme Gérant de Catégorie A;
- Petra J.S. DUNSELMAN, comme Gérant de Catégorie A et
- Ilya Arkadyevich REZNIK, comme Gérant de Catégorie B.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Madame Marina Reznik, chief buying officer, demeurant au 1 Basmanyi Pereulok 4, Russie, Moscou, en qualité de nouveau Gérant de Catégorie B pour une période indéterminée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Preeti Khitri, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 juillet 2010. LAC / 2010/ 31049. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

-- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098921/136.

(100111527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Ahntares S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.687.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59162 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010097991/10.

(100109972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Angel Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 98.292.

L'an deux mille dix, le vingt-et-un juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ANGEL CAPITAL S.A." établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée par acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 183 du 13 février 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98292.

L'assemblée est présidée par Madame Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant à L-8041 Bertrange, 208, rue des Romains.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les HUIT CENTS (800) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur: la société anonyme "SAFILUX", établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 24581.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE , fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: E.Jastrow, J.Schmit, M.Sensi-Bergami, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8792. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097999/59.

(100110054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Angsberstuff, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 14, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 139.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010098000/10.

(100109820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Phoenix Contact S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 20.062.

—
 Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet unter dem Namen CITO BENELUX JVS SCHINTGEN S.à r.l. gemäß Urkunde vom 22. Dezember 1982, aufgenommen durch den in Petingen residierenden Notar Georges d'HUART, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 30 vom 1. Februar 1983. Die Satzungen der Gesellschaft wurden geändert, gemäß Urkunden vom 27. Mai 1983, aufgenommen durch denselben Notar, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 180 vom 20. Juli 1983; vom 16. Dezember 1985, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 52 vom 27. Februar 1986 und vom 23. Dezember 1987, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 103 vom 19. April 1988, sowie gemäß Urkunden aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Paul FRIEDERS, vom 28. August 1991 veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 89 vom 16. März 1992 und vom 19. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 258 vom 15. Juni 1992, sowie gemäß Urkunde aufgenommen durch den in Petingen residierenden Notar Georges d'HUART, vom 19. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 649 vom 26. April 2002, sowie gemäß Urkunde aufgenommen durch den in Sassenheim residierenden Notar Jean-Joseph WAGNER, vom 5. März 2010, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 951 vom 6. Mai 2010.

Die Jahresabschlusskonten zum 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHOENIX CONTACT, S.à r.l.

Gesellschaft mit beschränkter Haftung

Unterschriften

Die Geschäftsführung

Référence de publication: 2010098776/29.

(100109968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Arctico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 62.599.

—
 EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
- Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Bérénice Kunnari, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.
- En date du 5 juillet 2010, le Conseil d'administration coopte en remplacement Madame Julia Vogelweith, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010098003/19.

(100109990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Morgan Stanley International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.567.

—
 Par résolutions signées en date du 13 juillet 2010, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Vinent LIU, avec adresse au 193, Berkeley Tower, 48 Westferry Circus, E14 8RP, Londres, Royaume-Uni, de son mandat d'administrateur avec effet au 28 mai 2010.

Nomination de Monsieur David Douglas BUCKLEY, avec adresse professionnelle au 20, Bank Street, Canary Wharf, E14 4AD, Londres, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Renouvellement du mandat des administrateurs suivants avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011:

Xenia KOTOULA, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Jorge PEREZ LOZANO, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Harvey MOGENSON, avec adresse au 750, Seventh Avenue, NY-10019 New York, Etats-Unis

Daniel PARK, avec adresse au 1, Warwick Road, NJ-07928, Chatham, Etats-Unis

Il a été décidé de renouveler le mandat de Morgan Stanley International Incorporated, avec siège social au 1209, Orange Street, 10808, Wilmington, New Castle, Etats-Unis, en tant que commissaire avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Il a également été décidé de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliaire

Référence de publication: 2010098539/35.

(100109481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Guyan, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.825.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2010:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Corine GREINDL-DU BOIS, demeurant à 108, Boniprè, B- 6890 Libin, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Guy Jacques DU BOIS, demeurant à 39, avenue des Chalets, B- 1180 Bruxelles, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Marc DU BOIS, demeurant à 17, avenue des Moines, B- 1420 Braine-L'alleud, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Référence de publication: 2010098171/18.

(100109852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Harrison & Cie 3 S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010098174/9.

(100110077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

CALI Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 75.007.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 mars 2010

Sur base de l'article 12 des statuts de la Société le Président du Conseil propose la nomination de M. Guy Van den Bosch en remplacement de M. Philippe Morelli à la fonction de Directeur Délégué de la société, avec effet au 26 avril 2010. Le Conseil approuve la nomination de M. Guy Van den Bosch sous réserve de son acceptation en tant que Directeur Agréé par les autorités de contrôle luxembourgeoises. M. Guy Van den Bosch est domicilié professionnellement au 31-33, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg.

Les pouvoirs du Directeur Délégué relatifs à la gestion journalière de la société tels que définis dans les statuts sont les suivants:

- Exercer devant toute juridiction toutes actions judiciaires en défense, et représenter la société devant toute administration ou entreprise, publique ou privée;
- Effectuer tous actes de commerce courants nécessaires à la réalisation de l'objet social de la société;
- Fixer les dépenses courantes d'administration;
- Arrêter les inventaires et les comptes à soumettre au Conseil d'Administration de la société en vue de leur présentation à l'Assemblée Générale;
- Créer tous les chèques, virements, effets nécessaires au fonctionnement de tous comptes de chèques postaux ou auprès de toute banque, de tous comptes de dépôt.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Pour extrait conforme

José Mouzon / Thierry Langreny

Administrateur / Président

Référence de publication: 2010098508/27.

(100109534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Harrison, Keff & Cie S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.373.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010098175/9.

(100109979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Safetic, Société Anonyme,

(anc. Easydentic Luxembourg).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 141.495.

—
L'an deux mille dix, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «EASYDENTIC», une société anonyme à conseil d'administration de droit français, ayant son siège social au Parc de la Duranne - Immeuble l'Adamantin - 130, Avenue Archimède; BP 60454, F13592 Aix-en-Provence Cedex 3, France,

ici représentée par:

Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de «EASYDENTIC LUXEMBOURG» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, constituée suivant acte dressé par le ministère du notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en rempla-

cement du notaire soussigné, en date du 27 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2.385 du 30 septembre 2008. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 141495.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire soussigné:

- en date du 14 avril 2009, publié au Mémorial numéro 1.055 du 22 mai 2009;
- en date du 21 avril 2010, publié au Mémorial numéro 1095 du 26 mai 2010.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de changer la raison sociale de la Société de «EASYDENTIC LUXEMBOURG» en celle de «SAFETIC».

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de dénomination de la Société, l'actionnaire unique décide de modifier en conséquence l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société de la façon suivante:

Art. 1^{er}. «Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «SAFETIC» (ci-après; la «Société»).»

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8797. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010098993/45.

(100111536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Hjalmar S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 96.864.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010098177/10.

(100109783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Red Rice Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.639.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil dix, le quatorzième jour de juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme en liquidation RED RICE HOLDING S.A. avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21 Bld du Prince Henri, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 105.639, constituée suivant acte reçu le 29 décembre 2004 par le notaire instrumentant et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 mai 2005 numéro 431 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 30 mai 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 août 2008 numéro 2087.

La Société a été mise en liquidation volontaire par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 janvier 2009 numéro 90.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Céline Grenen demeurant professionnellement à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Emmanuel Briganti, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 1921, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Tiffany Halsdorf, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

L'actionnaire unique représenté à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par lui ont été portés sur une liste de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire unique représenté à la présente assemblée, paraphée et paraphée par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation;
2. Décharge donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation;
3. Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif;
4. Clôture finale de la liquidation;
5. Manière dont les actifs seront mis à la disposition des actionnaires;
6. Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans.

B- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

C- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Présentation et Approbation du rapport du commissaire à la liquidation

L'assemblée générale a pris connaissance du rapport de BIND CO. LIMITED, avec siège social au P.O. BOX 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, certificat d'incorporation numéro 318226, en sa qualité de commissaire-vérificateur, pour en avoir effectué la lecture.

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau, restera annexé au présent procès-verbal.

Décharge donnée aux administrateurs et Commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à MORWELL LIMITED de sa gestion de la liquidation de la Société et à BIND CO. LIMITED, précitée, pour ses travaux de vérification effectués à ce jour.

Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme «RED RICE HOLDING S.A.» a définitivement cessé d'exister.

Désignation de l'endroit où les livres et Documents sociaux seront déposés.

Tous les documents et livres sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Manière dont les actifs seront mis à la disposition des actionnaires

L'assemblée décide que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social de la Société au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Céline Grenen, Emmanuel Briganti, Tiffany Halsdorf, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 juillet 2010. LAC / 2010/ 31661. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme – Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099269/74.

(100111780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Hinode S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 57.163.

Le siège social de la société HINODE S.A., RCS Luxembourg B 57163 (L-1258, 4, rue Jean-Pierre Brasseur), a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

FELTEN & ASSOCIES

Signature

L'agent Domiciliaire

Référence de publication: 2010098181/13.

(100109926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 145.216.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of July,

before us Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Wedco International Holdings, Inc., a company governed by the laws of Delaware, with registered office at Corporation Service Company 2711 Centerville Road Suite 400 Wilmington DE 19808 (New Castle County) USA, and registered under number 4653170 (the "Shareholder"),

here represented by Ms Audrey SCARPA, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 July 2010, such proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred and six euro (EUR 12,506.-), with registered office at 55, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 3 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 702 of 1 April 2009, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145216 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 5 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1735 of 9 September 2009.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of two euro (EUR 2.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred and six euro (EUR 12,506.-) to twelve thousand five hundred and eight euro (EUR 12,508.-).

2 To issue two (2) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of an aggregate share premium in an amount of twenty-two million three hundred thirty-six thousand eight hundred ninety-eight euro (EUR 22,336,898.-) by Disney Enterprises, Inc. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 To allocate twenty euro cents (EUR 0.20) to the legal reserve from the share premium account of the Company.

6 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two euro (EUR 2.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred and six euro (EUR 12,506.-) to twelve thousand five hundred and eight euro (EUR 12,508.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue two (2) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Disney Enterprises, Inc., a company governed by the laws of Delaware, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, United States of America, and registered under number 2108647 with the Division of Corporations of Delaware,

represented by Ms Victoria BRASSART, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 13 July 2010, (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for two (2) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full for such new shares together with an aggregate share premium of twenty-two million three hundred thirty-six thousand eight hundred ninety-eight euro (EUR 22,336,898.-) by a contribution in kind consisting of all the shares in The Walt Disney Company (Asia Pacific) Ltd., a company governed by the laws of Hong Kong, with registered address at 20th Floor, Shell Tower, Times Square, 1 Matheson Street, Causeway Bay, Hong Kong and registered with the Hong Kong Company Registry under number 450995 (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of twenty-two million three hundred thirty-six thousand nine hundred euro (EUR 22,336,900.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the directors of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report"), which Report after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of that Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the two (2) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to be issued with a total share premium of EUR 22,336,898.-."

Third resolution

The Shareholder resolved to accept the above subscription and payment and further resolved to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and eight euro (EUR 12,508.-) divided into twelve thousand five hundred and eight (12,508) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Fifth resolution

The Shareholder resolved to allocate twenty euro cents (EUR 0.20) to the legal reserve from the share premium account of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand two hundred euro.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present notarial deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze juillet,

par-devant nous Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Wedco International Holdings, Inc., une société régie par les lois du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company 2711 Centerville Road Suite 400 Wilmington DE 19808, New Castle County, États-Unis d'Amérique et immatriculée au Division of Corporations du Delaware sous le numéro 4653170 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Audrey SCARPA, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 13 juillet 2010, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent six euros (EUR 12.506,-), dont le siège social est au 55, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 3 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 702 du 1^{er} avril 2009, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145216 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné en date du 5 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1735 du 9 septembre 2009.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de deux euros (EUR 2,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent six euros (EUR 12.506,-) à douze mille cinq cent huit euros (EUR 12.508,-).

2 Émission de deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de vingt-deux millions trois cent trente-six mille huit cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 22.336.898,-) par Disney Enterprises, Inc. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Dotation de vingt cents d'euro (EUR 0.20) à la réserve légale depuis le compte prime d'émission de la Société.

6 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux euros (EUR 2,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent six euros (EUR 12.506,-) à douze mille cinq cent huit euros (EUR 12.508,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Disney Enterprises, Inc., une société régie par le droit du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, États-Unis d'Amérique, et immatriculée au Division of Corporations of Delaware sous le numéro 2108647,

représentée aux fins des présentes par Madame Victoria BRASSART, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 13 juillet 2010 (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement ces parts sociales avec paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de vingt-deux millions trois cent trente-six mille huit cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 22.336.898,-) par un apport en nature constitué par toutes les actions de The Walt Disney Company (Asia Pacific) Ltd., une société régie par les lois de Hong Kong, avec son siège social au 20^{ème} étage, Shell Tower, Times Square, 1 Matheson Street, Causeway Bay, Hong Kong et immatriculée auprès du Company Registry de Hong Kong sous le numéro 450995 (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de vingt-deux millions trois cent trente-six mille neuf cents euros (EUR 22.336.900,-).

La preuve de la propriété de l'Apport par le Souscripteur a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»), ce Rapport qui après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de deux (2) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à émettre avec une prime d'émission totale de EUR 22.336.898,-».

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et a décidé d'émettre les nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent huit euros (EUR 12.508,-) divisé en douze mille cinq cent huit (12.508) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes étant entièrement libérées».

Cinquième résolution

L'Associé a décidé d'allouer vingt cents d'euro (EUR 0.20) à la réserve légale depuis le compte prime d'émission de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille deux cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. SCARPA, V. BRASSART, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8799. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010099385/181.

(100111608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Kosmos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Koerich, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 138.257.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le seize juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société anonyme HOLDING ONE S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.671,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme KOSMOS INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-8399 Windhof (Koerich), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138.257 (NIN 2008 2210 955), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 avril 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1312 du 29 mai 2008.

II.- Que le capital de la société s'élève actuellement à trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310.-) chacune, intégralement souscrites et libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société KOSMOS INTERNATIONAL S.A. n'est pas impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide que la société KOSMOS INTERNATIONAL S.A. est dissoute et liquidée.

En conséquence de cette dissolution et liquidation, l'actionnaire unique, la société HOLDING ONE S.A.H., agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société KOSMOS INTERNATIONAL S.A. a été réglé et la société HOLDING ONE S.A.H. demeurera responsable de toutes dettes, présentement inconnues, et de tous engagements financiers de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- l'actionnaire unique, la société HOLDING ONE S.A.H., est investi de tout l'actif et de tout le passif résiduel de la société KOSMOS INTERNATIONAL S.A.;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, J.-P. FRANK, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 19 juillet 2010. Relation: ECH/2010/991. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098219/53.

(100110009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Langues sur mesure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 94.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010098225/10.

(100109631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Réidener Spënnchen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.631.

L'an deux mille dix, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Madame Charlotte WELFRING, employée privée, demeurant à L-8545 Niederpallen, 27, Cité Ditzebierg,

2. Madame Chantal GILLEN, épouse KIEFFER, employée privée, demeurant à L-8545 Niederpallen, 19, Cité Ditzebierg,
3. Monsieur Romain KIEFFER, employé privé, demeurant à L-8545 Niederpallen, 19, Cité Ditzebierg.

I. Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter qu'ils sont les seuls actionnaires de la société anonyme REIDENER SPENNCHEN S.A., ayant son siège social à L-8510 Redange-sur-Attert, 59, Grand-Rue, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.631, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 janvier 1997, numéro 19, et dont les statuts non pas encore été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

II. Lesquels comparants ont reconnu être pleinement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Conversion du capital social en euros;
2. Réduction du capital social de la société d'un montant de 0,70 euros (EUR 0,70) pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit virgule soixante-dix euros (EUR 49.578,70) à quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros (EUR 49.578.-);
3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts;
4. Nomination de deux nouveaux administrateurs en remplacement de deux administrateurs démissionnaires;
5. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Charlotte WELFRING;
6. Nomination d'un administrateur-délégué;
7. Nomination d'un commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire;
8. Divers.

Après en avoir délibéré, les comparants ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de convertir le capital social de la Société, actuellement exprimé en francs luxembourgeois, en euros.

Le capital social de la Société se répartit actuellement comme suit:

1. Madame Charlotte WELFRING, administrateur-délégué, demeurant à L-8545 Niederpallen, 27, Cité Ditzebierg, titulaire de 100 (cent) actions d'une valeur nominale de € 247,89.- (deux cent quarante sept virgule quatre-vingt-neuf euros), entièrement libérées.
2. Madame Chantal GILLEN, épouse KIEFFER, employée privée, demeurant à L-8545 Niederpallen, 19, Cité Ditzebierg, titulaire de 50 (cinquante) actions d'une valeur nominale de € 247,89.- (deux cent quarante sept virgule quatre-vingt-neuf euros), entièrement libérées.
3. Monsieur Romain KIEFFER, employé privé, demeurant à L-8545 Niederpallen, 19, Cité Ditzebierg, titulaire de 50 (cinquante) actions d'une valeur nominale de € 247,89.- (deux cent quarante sept virgule quatre-vingt-neuf euros), entièrement libérées.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de 0,70 euros (EUR 0,70) pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit virgule soixante-dix euros (EUR 49.578,70) à quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros (EUR 49.578.-), et d'affecter ledit montant de 0,70 euros (EUR 0,70) à la réserve légale de la Société.

Troisième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 3 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. L'article 3 sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros (EUR 49.578,-) divisé en deux cents (200) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-sept virgule quatre-vingt-neuf euro (EUR 247,89) chacune.»

Quatrième résolution

Les actionnaires prennent connaissance et décident d'accepter la démission de deux administrateurs en fonction de la Société, à savoir:

- Monsieur Romain KIEFFER, préqualifié; et
- Madame Chantal GILLEN, épouse KIEFFER, préqualifiée.

Les actionnaires leur donnent décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

En remplacement des deux administrateurs démissionnaires, les actionnaires ont décidé de nommer en tant qu'administrateurs:

- Madame Micheline PLETSCHETTE, salariée, née le 15 juin 1962 à Luxembourg, demeurant à L-8538 Hovelange, 10A, Kneppchen;
- Madame Jeanny WELFRING, épouse VALENT, née le 24 décembre 1965 à Ettelbruck, demeurant à L-8540 Ospern, 8, Um Grehs.

La durée du mandat des deux administrateurs prénommés est fixée à six (6) années et prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Cinquième résolution

Les actionnaires décident de renouveler le mandat de Madame Charlotte WELFRING, préqualifiée, comme administrateur de la Société.

La durée du mandat de l'administrateur prénommé est fixée à six (6) années et prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Sixième résolution

Par dérogation à l'article 6 des statuts de la Société, les actionnaires décident de renouveler le mandat de Madame Charlotte WELFRING, prénommée, aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société.

La durée du mandat de l'administrateur-délégué prénommé est fixée à six (6) années et prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

En raison de la démission de Madame Chantal GILLEN, épouse KIEFFER, préqualifiée, en sa qualité d'administrateur-délégué de la Société, la Société se trouve dorénavant engagée par la seule signature de l'administrateur-délégué Madame Charlotte WELFRING, prénommée.

Septième résolution

Les actionnaires prennent connaissance et décident d'accepter la démission du commissaire aux comptes en fonction, à savoir:

- Monsieur Francis WELSCHER, employé privé, demeurant à L-4945 Bascharage, 53, rue de Schouweiler.

Les actionnaires lui donnent décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date des présentes.

En remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, les actionnaires ont décidé de nommer en tant que commissaire aux comptes de la Société:

- Monsieur Pit MANGEN, agent d'assurances, né le 30 juin 1963 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 39, Grand-Rue.

La durée du mandat du commissaire aux comptes prénommé est fixée à six (6) années et prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signés avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Welfring, C. Gillen, R. Kieffer, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 juillet 2010. Relation: RED/2010/943. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099260/109.

(100111487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Meba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.629.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 octobre 2009

Résolutions:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide
De ne pas réélire ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue de la Semois, L - 2533 Luxembourg
d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 comme
suit:

Commissaire aux comptes:

I.C DOM-COM Sàrl, 69, rue de la Semois, L - 2533 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010098272/20.

(100109831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

LJVH Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.458.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010098244/13.

(100109657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Babcock & Brown (Maltepe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.285.

—
In the year two thousand and ten, on the ninth of July.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

B & B MH 6 CO. LTD, a private limited liability company of 171, Old Bakery Street, Valletta, Malta, registered with the Malta Registry of Companies under number C 38198, holder of five hundred (500) shares in the Company, hereby represented by Mrs. Nadine GLOESENER, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on July 8th 2010.

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of Babcock & Brown (Maltepe) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc des Activités, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 131285, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on August 10th 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2213 on October 5th 2007 (the "Company").

II. That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25,- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of Convening notices
2. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation
3. Appointment of the Liquidator and determination of his powers
4. Miscellaneous

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholder represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (the "Liquidation")

Third resolution

The shareholder appoints Mr. Mark Hatherly, born on November 13th 1965 in New Zealand, professionally residing at 6, rue Jean Monnet, L2180 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholder, in accordance with article 151 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 750 EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

B & B MH 6 Co. Ltd, une société à responsabilité limitée de droit malte, ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, Valletta (VLT 1455), Malte, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 38198, propriétaire de 500 (cinq cent) parts sociales de la Société, ici représentée par Madame Nadine GLOESENER, demeurant professionnellement à 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 8 juillet 2010.

La dite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom de partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'associé, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le représenté est le seul associé de Babcock & Brown (Maltepe) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social a 6C, Parc des Activités, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 131285, constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, du 7 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2213 en date du 5 octobre 2007 («la Société»);

II. que les 500 (cinq cent) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. L'associé tel que représenté déclare avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
3. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités
4. Divers

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représenté se considérant dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»)

Troisième résolution

L'associé décide de nommer Mark Hatherly, né le 13 novembre 1965 à Auckland/Nouvelle Zélande, demeurant professionnellement à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, à l'associé de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 750 euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. GLOESENER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30595. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098883/123.

(100111119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Luxbra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 1, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.551.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 1^{er} mars 2010

Résolutions

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions ci-dessous:

Madame DOS PASSOS DE OLIVEIRA Josilane, salarié, née le 10 avril 1970 à Imarui (Brésil), demeurant à L-1260 Luxembourg, 45, rue de Bonnevoie démissionne en tant que gérante administrative avec effet au 01 mars 2010.

Madame DA SILVA DOS SANTOS VIVIAN, salarié, née le 06 octobre 1984 à Salvador (Brésil), demeurant à L-3347 Leudelange, 27, rue de Cessange, est nommée à partir du 1^{er} mars 2010 pour une durée indéterminée gérante administrative.

Référence de publication: 2010098249/15.

(100109755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

MatranB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 152.667.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098256/11.

(100109923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Meridiam MC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.093.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of July.

Before Maître Paul DECKER, residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Hervé SCHUNKE, employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg,

Mrs ANTOINETTE FARESE, employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg,

acting in their capacity as special attorneys of the Board of Directors of Meridiam MC S.A, a public limited liability company (société anonyme), governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary, on 26 October 2006, entered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 121.093,

by virtue of the authority conferred on June, 28th 2010 the Board of Directors rectified their previous resolution of May 17th, 2010, a copy of the rectified resolution, signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

the Board of Directors of Meridiam MC S.A, represented as above, has requested the undersigned notary to pass the following resolution:

Sole resolution

Article 5 of the articles of incorporation concerning the capital increase provided such as enacted before the undersigned notary on the 8th of June 2010 under paragraph IV is to be corrected and article 5 shall read as follows:

" Art. 5. Capital - Shares.

5.1. The subscribed share capital is set one million four hundred fifty nine thousand one hundred twenty one euros and thirty-six cents (EUR 1,459,121.36,-EUR) consisting of thirty one thousand six hundred thirty eight point eight hundred fifty-five (31,638.855) class A shares and twentysix thousand and seven hundred twenty-six (26,726) class B shares with a par value of twenty-five euros (25,-EUR) each, fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately 750.-EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Mr Hervé SCHUNKE, employé, domicilié à L-2520 Luxembourg, et

Mme Antoinette FARESE, employée, domiciliée à L-2520 Luxembourg,

agissant en leurs qualités de mandataires spéciaux du Conseil d'Administration de Meridiam MC S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée le 26 octobre 2006 suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 121.093, (la «Société»),

en vertu du pouvoir conféré le 28 juin 2010, redressant la résolution antérieurement adoptée du Conseil d'administration en date du 17 mai 2010, une copie de la résolution rectificative après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Le conseil d'administration représenté comme ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution qui suit:

Résolution unique

L'Article 5 des statuts suite à l'augmentation de capital actée en date du 8 juin 2010 par le notaire instrumentant sous le paragraphe IV est rectifié et l'article 5 aura la teneur suivante:

“ Art. 5. Capital - Actions.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à un million quatre cent cinquante-neuf mille cent vingt et un euros et trente-six (1.459.121,36-EUR) représenté par trente-et-un mille six cent trente-huit virgule huit cent cinquante-cinq (31.638,855) actions de classe A et vingt-six mille sept cents vingt-six (25.726) actions de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 750.- EUR

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux mandataires de la comparante, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. SCHUNKE; A. FARESE, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30019. Reçu € 12.-(douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099184/74.

(100111718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Miya S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.905.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098259/10.

(100110003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

GTO, General Technic-Otis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 25.562.

L'an deux mil dix, le quinzième jour de juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OTIS (anciennement dénommée ASCENSEURS OTIS), une société anonyme régie par le droit belge, ayant son siège social à B-1720 Dilbeek (Groot-Bijgaarden), Schepen A. Gossetlaan 17, numéro d'entreprise 0400388581,

ici représentée par Maître Eric Huttert, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé le 10 juillet 2010, laquelle procuration, signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La procuration signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que OTIS, société anonyme, précitée est le seul associé de la société à responsabilité limitée GENERAL TECHNIC-OTIS S.A.R.L., en abrégé GTO, avec siège social à L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères, RCS B 25562, constituée par un acte établi par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, le 10 février 1987, publié au Mémorial C numéro 154 daté du 16 mai 1987. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié dressé par le notaire instrumentant en date du 26 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 78 du 11 janvier 2008.

- que l'ordre du jour est le suivant:

1) lecture du procès-verbal des décisions de l'associé unique daté du 4 avril 2008 sur base desquelles l'associé unique avait décidé de modifier certains articles des statuts de la Société notamment (i) suppression du conseil d'administration faisant place à un gérant unique ayant pouvoir d'engager la société par sa seule signature; (ii) la nomination comme gérant unique de Monsieur Geoffroy Durandet pour une durée d'un an et renouvelable et (iii) modification du régime de cession des parts.

2) constatation de l'omission de procéder auxdites modifications pardevant notaire et de procéder aux formalités de publicité concernant la nomination de Monsieur Geoffroy Durandet à la fonction de gérant unique tel que précisé au point 1 du présent ordre du jour.

3) constatation de l'omission de procéder aux réélections statutaires.

4) modification des articles 2, 6, 7, 8, (10) et 14 des statuts tels que prévus initialement dans les résolutions de l'associé unique du 4 avril 2008 comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Howald. Il pourra être créé par décision du Gérant d'Administration, des filiales, succursales ou bureaux sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.»

« **Art. 6.** Toute cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou sous seing privé. Elle n'est opposable à la Société et aux tiers que dans les conditions prévues par la loi.

En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement cessibles et transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles et transmissibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés autres que des conjoints, ascendants ou descendants qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant ou moins les trois quarts du capital social.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite personnelle, le redressement ou la liquidation judiciaire d'un associé.»

« **Art. 7.** la société est administrée par un Gérant nommé par l'Assemblée Générale pour une durée d'une année, renouvelable lors de chaque assemblée générale approuvant les comptes annuels.

Dans les rapports avec les tiers, le Gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et dans le respect de termes des présents statuts.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du Gérant.

La société sera engagée par la seule signature du Gérant.

Le Gérant ne contracte à raison de sa fonction aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société.

Le Gérant est révocable ad nutum sur décision de l'Assemblée Générale.»

« **Art. 8.** le Gérant peut sub-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Gérant déterminera les responsabilités et la rémunération de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.»

Art. 14. dernière phrase Après avoir pratiquée cette retenue, l'Assemblée générale sur proposition du Gérant, décide de l'affectation du résultat.

5) Nomination de Monsieur Geoffroy Durandet au poste de Gérant unique.

4) révocation des 3 autres administrateurs et décharge à leur accorder.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend lecture du procès-verbal des décisions de l'associé unique daté du 4 avril 2008 sur base desquelles l'associé unique avait décidé de modifier certains articles des statuts de la Société notamment (i) suppression du conseil d'administration faisant place à un gérant unique ayant pouvoir d'engager la société par sa seule signature; (ii) nomination comme gérant unique de Monsieur Geoffroy Durandet pour une durée d'un an et renouvelable et (iii) modification du régime de cession des parts.

Une copie dudit procès verbal signé ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée constate l'omission de procéder auxdites modifications pardevant notaire et de procéder aux formalités de publicité concernant la nomination de Monsieur Geoffroy Durandet à la fonction de gérant unique tel que précisé à la résolution qui précède.

Troisième résolution

L'assemblée constate l'omission de procéder aux réélections statutaires de 2009 et 2010.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 2, 6, 7, 8, (10) et 14 des statuts tels que prévus initialement dans les résolutions de l'associé unique du 4 avril 2008 qui auront le teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Howald. Il pourra être créé par décision du Gérant, des filiales, succursales ou bureaux sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.»

« **Art. 6.** Toute cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou sous seing privé. Elle n'est opposable à la Société et aux tiers que dans les conditions prévues par la loi.

En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement cessibles et transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles et transmissibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés autres que des conjoints, ascendants ou descendants qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant ou moins les trois quarts du capital social.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite personnelle, le redressement ou la liquidation judiciaire d'un associé.»

« **Art. 7.** la société est administrée par un Gérant nommé par l'Assemblée Générale pour une durée d'une année, renouvelable lors de chaque assemblée générale approuvant les comptes annuels.

Dans les rapports avec les tiers, le Gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et dans le respect de termes des présents statuts.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du Gérant.

La société sera engagée par la seule signature du Gérant.

Le Gérant ne contracte à raison de sa fonction aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société.

Le Gérant est révocable ad nutum sur décision de l'Assemblée Générale.»

« **Art. 8.** le Gérant peut sub-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Gérant déterminera les responsabilités et la rémunération de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.»

« **Art. 14.** dernière phrase Après avoir pratiqué cette retenue, l'Assemblée générale sur proposition du Gérant, décide de l'affectation du résultat.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer les administrateurs et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat.

Sixième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Geoffroy Durandet, employé privé, né le 18 octobre 1972 à Saint-Mandé (F), demeurant professionnellement au 44 rue des Bruyères, L – 1274 Howald au poste de Gérant unique.

Le mandat de Monsieur Durandet arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Eric Huttert, Paul Bettingen.

- Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 juillet 2010. LAC / 2010 / 31662. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme – Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 July 2010.

Référence de publication: 2010099059/125.

(100111793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Parkridge WE Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 120.475.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la société tenue à Luxembourg en date du 30 juin 2010.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale de la Société en date du 30 juin 2010 que:

1. Les gérants suivant a démissionné avec effet au 30 juin 2010:

- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

2. Monsieur Benoît de FROIDMONT, né le 26 juillet 1975 à Rocourt, Belgique et Monsieur Adrien ROLLE, né le 21 Août 1975 à Liège, Belgique tous deux résidant au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ont été nommés gérants de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2010.

3. Le siège de la société a été transféré du 37, rue d'Anvers, L-1130

Luxembourg, au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010098320/20.

(100109958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Mondi Packaging, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 357.811.300,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.760.

Par résolutions signées en date du 30 juin 2010, l'associé unique a décidé:

1. de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Anthony Richard Attwood avec adresse au 96, Rue Principale, L-6990 Rameldange
- David Edwin Fisher avec adresse au 39, Rue des Genêts, L-8131 Bridel
- Franck Doineau avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg
- Yannick Poos avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg
- James Paterson avec adresse au Aviator Park, Station Road, KT15 2PG Addlestone, Surrey, Royaume-Uni
- Franz Hiesinger avec adresse au 2/11, Passauer Platz, 1010 Vienne, Autriche
- Peter Josef Oswald avec adresse au 109, Cobenzlgasse, 1190 Vienna, Autriche

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2. de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise agréé, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098261/24.

(100109940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

MAN Umbrella SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.150.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

d'accepter la démission de Monsieur Sven Liden en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2010;

de coopter Monsieur Dr. Serge Cadelli, né le 18 octobre 1963 à Genève, Suisse, demeurant professionnellement à Etzelstra e 27, CH-8808 Pfaffikon (SZ), Suisse, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2010 et à durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

MAN Umbrella SICAV

Signatures

Référence de publication: 2010098264/17.

(100109808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

MSD Ireland (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 46.365.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010098286/13.

(100110025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

BosstoBoss S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3424 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 75.566.

En l'an deux mil dix, le dix mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Jacky MUNGER, administrateur de société, demeurant à Marly, agissant en qualité de représentant du conseil d'administration de la société anonyme «BosstoBoss S.A.», avec siège social à L-3424 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 75.566, (la Société), en vertu des résolutions prises lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'administration) en date du 1^{er} avril 2010. (la Réunion).

Une copie du procès-verbal (ou extrait de celui-ci) de la Réunion, ayant été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire soussigné d'acter les déclarations et faits suivants:

1. La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois constituée sous le nom de Quixline.com S.A. suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 20 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 606 du 25 août 2000, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour (les Statuts).

2. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix mille (310.000) actions d'une valeur nominale de zéro virgule dix euro (0,10- EUR) chacune.

3. L'article 5 des Statuts, prévoyant le capital autorisé; a été créé suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2010, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et; dispose dans les parties concernées comme suit:

«Le capital autorisé de la société est d'un million deux cent cinquante mille euros (€ 1.250.000.-), représenté par douze millions cinq cent mille (12.500.000) actions d'une valeur nominale de zéro virgule dix euro (0,10- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté de:

- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par rémission d'actions nouvelles, contre le paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances ou de toutes autres manières;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et

- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter du 26 mars 2010 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui jusqu'à ce moment n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme prévue par la loi, le premier alinéa du présent article 5 sera modifié de façon à refléter l'augmentation. Une telle modification sera constatée par acte notarié par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par celui-ci à cette fin."

4. À la suite des résolutions prises dans sa réunion du 1^{er} avril 2010, le conseil d'administration, a décidé:

(i) d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre mille quatre cent trente euros (4.430,- EUR) pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) à un montant de 35.430,- EUR (trente-cinq mille quatre cent trente euros) par la création et l'émission de 44.300 (quarante-quatre mille trois cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de 0,10 EUR (zéro virgule dix euros) majorée d'une prime d'émission de 5,54 EUR (cinq virgule cinquante-quatre euros) par action, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, aux souscripteurs désignés dans la Résolution (les Souscripteurs), les Nouvelles Actions ayant été souscrites et entièrement libérées par les Souscripteurs comme il est décrit dans la Résolution, et

(ii) de nommer et de mandater, avec pouvoir de substitution chaque administrateur d'agir individuellement, pour représenter le conseil d'administration de la Société devant le notaire soussigné afin d'acter l'augmentation de capital de la Société ainsi réalisée, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts et d'effectuer toutes les formalités et de prendre toutes les mesures jugées nécessaires et appropriées dans le cadre de cette augmentation de capital.».

5. La preuve a été fournie au notaire soussigné que la Société a reçu un montant de 250.000,- EUR (deux cent cinquante mille euros) au titre de la libération de la souscription des Nouvelles Actions, dont quatre mille quatre cent trente euros (4.430,- EUR) sont alloués au capital social de la Société et le solde de deux cent quarante-cinq mille cinq cent soixante-dix euros (245.570,- EUR) au compte prime d'émission.

6. Suite aux augmentations de capital ci-haut, l'article 5 alinéa 1^{er} des Statuts sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5 (alinéa 1). «Le capital social est fixé à 35.430,- EUR (trente-cinq mille quatre cent trente euros), représenté par trois cent cinquante-quatre mille trois cents (354.300) actions d'une valeur nominale de zéro virgule dix euro (0,10- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison des présentes augmentations de capital, sont évalués à 1.800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. MUNGER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2010. Relation: LAC/2010/21160. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au registre de Commerce et des Société à Luxembourg.

Luxembourg, le 05 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098886/75.

(100111493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Ben Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 129.187.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010098895/11.

(100111857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Nastia, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 88.825.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO INTERNATIONAL SARL

Commissaire

Référence de publication: 2010098290/11.

(100109627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Marly Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 96.383.

Par la présente, je me permets de vous informer que je démissionne en tant qu'administrateur de la société de droit luxembourgeois MARLY PROPERTIES SA sise à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, avec effet au 17 mai 2010.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Pascale LARRIVIERE.

Référence de publication: 2010098266/10.

(100110063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Maros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 90.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010098269/9.

(100109917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Marsh Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 8.801.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 4 juin 2010

Résolutions 6: nominations statutaires

- L'Assemblée Générale décide de nommer pour une nouvelle durée d'un an:

* Monsieur Philippe Bioul, demeurant à B-3090 Overijse, Sparrenlaan 63 (Belgique), Administrateur-délégué,

* Monsieur Jean-Pierre de Chestret, demeurant à B-1950 Kraainem, Avenue des Pétunias 18, Administrateur,

* Monsieur Patrice Liénart, demeurant à B-1410 Waterloo, Avenue Florida 35 (Belgique), Administrateur.

- L'Assemblée renouvelle pour une durée de un an le mandat de Monsieur Roland Kohn, demeurant 3, rue de la Forêt à L-3354 Leudelange, en qualité de Commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010098270/19.

(100109955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Prudential Phoebus Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.158.640,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 115.098.

En date du 29 juin 2010, l'associé unique Prudential Investments (UK) Limited, avec siège social au Laurence Pountney Hill, EC4R0HH Londres, Royaume-Uni a cédé ses 55 000 parts sociales de classe A et 2 932 parts sociales de classe B à Prudential Capital Holding Company Limited avec siège social au Laurence Pountney Hill, EC4R 0 Londres, Royaume-Uni qui les acquiert.

En conséquence, Prudential Capital Holding Company Limited, précité, devient associé unique avec 55 000 parts sociales de classe A et 2 932 parts sociales de classe B.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098329/16.

(100110659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Media Management S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 61.257.

- Le siège social de la société

MEDIA MANAGEMENT S.A.

R.C. Luxembourg n° B61257,

8, rue Haute

L-4963 Clémency,

est dénoncé avec effet immédiat.

- Le société d'Expertise Comptable «SV SERVICES SARL» résilie avec effet immédiat la convention de domiciliation signée en date du 5 décembre 2008.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010098273/17.

(100110663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Millenium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 71.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010098280/9.

(100109918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

MSD Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.178.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010098287/13.

(100109816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Jarmor Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 146.667.

L'an deux mille dix, le quinze juillet.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JARMOR INVESTISSEMENTS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 146667, constituée originairement sous la dénomination sociale de "ALM INVESTISSEMENT S.A.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1302 du 7 juillet 2009,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 767 du 13 avril 2010, contenant notamment l'adoption de la dénomination sociale actuelle.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc BRAUN, diplômé en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de douze mille euros (EUR 12.000,00) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt dix mille euros (EUR 90.000,00) à cent deux mille euros (EUR 102.000,00) avec émission de cent vingt (120) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, assorties d'une prime d'émission totale de cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (EUR 198.000,00);

2. Souscription et libération intégrale des 120 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale assorties d'une prime d'émission totale de cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (EUR 198.000,00) par apport en espèces;

3. Modification subséquente de l'article trois des statuts;

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze mille euros (12.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix mille euros (90.000,- EUR) à cent deux mille euros (102.000,- EUR), par la création et l'émission de cent vingt (120) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, assorties d'une prime d'émission totale de cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (198.000,- EUR).

Souscription - Libération

L'assemblée constate que les cent vingt (120) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites par:

1. la société anonyme de droit du Liechtenstein "Wealth-Assurance AG", établie et ayant son siège social à FL-9494 Schaan, Landstrasse 126a, à concurrence de trente-cinq (35) actions, émises avec une prime d'émission totale de quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (96.500,- EUR) et

2. la société à responsabilité limitée de droit de Malte "RAMSEY & CO Ltd", établie et ayant son siège social à FRN 1400 Floriana, St. Anne Street, Europa Centre, 2^{ème} étage, (Malte), à concurrence de quatre-vingt-cinq (85) actions, émises avec une prime d'émission totale de cent un mille cinq cents euros (101.500,- EUR),

et libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme globale de deux cent dix mille euros (210.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Art. 3. (premier alinéa). Le capital social est fixé à cent deux mille euros (102.000,- EUR), représenté par mille vingt (1.020) actions sans désignation de une valeur nominale chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, J-M. POOS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2010. LAC/2010/32175. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099118/78.

(100111869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.